

Quels sont les bons réflexes que je dois adopter en cas d'accident de la route ?



**Le guide pratique
du constat amiable**
Pour trouver toutes les
démarches en cas d'accident

Ce guide vous sera utile en cas d'accident ou d'incident lié à votre véhicule. La signature du constat amiable vous engage... Prenez le temps de lire attentivement ce guide et conservez-le dans votre boîte à gants.

Vous venez d'avoir un accident ?

Ayez les bons réflexes.

- 1** **Garez votre véhicule et activez vos feux de détresse.** Avant de sortir de votre véhicule accidenté, **enfilez votre gilet de sécurité.** Signalez l'accident en mettant votre triangle de sécurité (de 50 à 100 m hors agglomération, à 30 m en ville et si votre voiture est dans un virage, placez-le **avant le virage**).
- 2** **Faites sortir les passagers** et mettez-les en sécurité. Si vous êtes sur l'autoroute, invitez-les à se placer derrière les glissières de sécurité.
- 3** S'il y a des blessés, même légers, **appelez les secours** (pompiers 18 ou SAMU 15). Vous pouvez également contacter le 112, numéro d'urgence européen. Où que vous soyez dans l'Union européenne, il vous permet d'être mis en relation avec les services de secours locaux. Ne les déplacez pas, ne leur donnez pas à boire et n'enlevez pas le casque des motards.
- 4** Notez le numéro d'immatriculation de l'autre véhicule.
- 5** Sortez vos papiers (attestation d'assurance, permis de conduire) et remplissez votre constat amiable avec la ou les personnes concernées.
- 6** Recueillez le témoignage des personnes présentes extérieures à l'accident.
- 7** Contactez votre interlocuteur afin de connaître **tous les services**
- 8** **proposés par AXA** pour la réparation de votre véhicule.

Faites parvenir à votre interlocuteur AXA le constat amiable **le plus rapidement possible (délai de 5 jours maximum)**.

Le constat amiable, une étape importante.

Le constat amiable constitue votre déclaration d'accident. Il permet de faire valoir vos droits.

Il est important de le compléter précisément et entièrement au recto comme au verso.

Pour vous aider à remplir votre constat amiable, reportez-vous aux pages 6 et 7 de ce guide.

En cas d'urgence

Pour aller plus vite, notez ici :

- le n° de votre contrat d'assurance :
.....

- le n° de Tél. de votre interlocuteur AXA :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

À savoir

N'acceptez pas de transaction amiable, que votre responsabilité soit engagée ou non :

- Vous risquez de vous priver de tout recours ultérieur (ex : dommages corporels se déclarant dans les suites immédiates de l'accident et dommages matériels non visibles immédiatement).
- L'autre conducteur peut changer d'avis et finalement rechercher votre responsabilité.

Important

Pensez à relever les coordonnées de tous les blessés, même légers. Notez également la nature de leurs blessures et leur situation au moment de l'accident. Vous reporterez ensuite toutes ces informations au verso du constat amiable (partie 7).

Qui contacter...

... en cas d'accident ?

→ si votre véhicule est roulant, votre interlocuteur AXA

Il vous présentera nos solutions pour la réparation de votre véhicule :

Le Service à Domicile d'AXA⁽¹⁾

Plus besoin de se déplacer pour faire réparer votre véhicule :

- Prise en charge du véhicule à l'endroit de votre choix (domicile ou lieu de travail par exemple).
- Un véhicule de remplacement (de catégorie A) vous est prêté gratuitement.
- AXA organise l'expertise de votre véhicule ainsi que la réalisation des réparations.
- Aucune avance de frais hormis la franchise éventuelle prévue à votre contrat.
- Une fois réparé dans l'un de nos Garages Services, votre véhicule vous sera restitué sur le lieu de votre choix. Il aura été nettoyé à l'extérieur et dépoussiéré à l'intérieur. Les réparations sont garanties pendant **5 ans**.

OU

Les Garages Services d'AXA⁽¹⁾

Vous déposez le véhicule dans le Garage Services de votre choix et vous bénéficiez :

- de l'expertise au jour et à l'heure de votre choix,
- du prêt gratuit d'un véhicule de remplacement (véhicule de catégorie A pendant la réalisation des réparations),
- d'aucune avance de frais hormis la franchise éventuelle prévue à votre contrat,
- du nettoyage extérieur et dépoussiérage intérieur du véhicule après réparation,
- d'une garantie des réparations pendant un an dans tout le réseau Garages Services d'AXA.

→ si votre véhicule n'est plus roulant, AXA Assistance

- L'organisation et la prise en charge du remorquage de votre véhicule⁽²⁾ sont effectuées par AXA Assistance.
- N'engagez aucune dépense avant d'avoir appelé notre service d'assistance au

33 (0)1 55 92 26 92

À noter : vous bénéficiez aussi d'une assistance aux personnes en France et à l'étranger⁽²⁾.

(1) Services disponibles en France métropolitaine. Selon clauses et conditions du contrat

(2) Selon clauses et conditions du contrat



... en cas de bris de glace ?

→ votre interlocuteur AXA

Il vous conseillera et vous orientera vers nos partenaires spécialisés.

- Aucune avance de frais (hormis l'éventuelle franchise prévue à votre contrat).
- La prise en charge de votre véhicule est immédiate.

**Retrouvez l'ensemble de nos partenaires
Bris de Glace Express sur WWW.axa.fr**

... en cas de vol ?

Déposez une plainte auprès des autorités dans les 24 heures après le vol (commissariat ou gendarmerie). Prenez ensuite contact avec votre interlocuteur AXA.



À savoir

Le contrôle technique

N'oubliez pas le contrôle technique, il vous permet de rouler en toute sécurité.

Avec AXA et notre partenaire **AUTOSUR**, vous bénéficiez de **15%⁽²⁾ de réduction** sur le contrôle technique obligatoire ou volontaire total **dans les centres AUTOSUR participants, en présentant dès votre arrivée votre carte verte.**

Pour connaître le centre AUTOSUR participant le plus proche, appelez le **N° Vert 0 800 55 56 57**

(1) Réduction applicable jusqu'au 31/12/2011, sur le tarif public.

Comment remplir votre constat amiable

Les cases de gauche concernent les manœuvres effectuées par le véhicule A.

Les cases de droite concernent les manœuvres effectuées par le véhicule B.

Important

Pensez à relever les coordonnées de tous les blessés.

Rubrique 2

Précisez le lieu (en ou hors agglomération, parking...).

Rubriques 6, 7, 8

Vérifiez que l'autre conducteur a lui aussi complété ces 3 rubriques.

Rubrique 10

Indiquez par une croix l'emplacement précis du choc.

Attention !

Inscrivez le nombre de cases précédemment cochées. Indiquez «O» si aucune des situations décrites ne correspond aux circonstances de l'accident

Rubrique 11

En l'absence de dégâts apparents, exprimez des réserves (ex : sous réserve d'expertise).

Rubrique 14

Utilisez cet espace pour compléter les croquis et/ou les cases cochées, ou pour exprimer votre désaccord avec l'autre conducteur.

Le formulaire est divisé en deux colonnes principales, A (gauche) et B (droite), correspondant aux véhicules A et B. Au centre se trouve la section '12. CIRCONSTANCES' avec une liste de cases à cocher pour décrire l'accident. Les sections 'VEHICULE A' et 'VEHICULE B' contiennent des champs pour les coordonnées des conducteurs, des assureurs et des témoins. Des annotations bleues pointent vers des cases spécifiques et des sections du formulaire.

Rubrique 3

Si cette case est cochée, n'oubliez pas de remplir ensuite au verso du constat les coordonnées complètes de l'ensemble des blessés.

Rubrique 5

S'il y a des témoins, inscrivez leurs noms et adresses. Précisez s'ils sont transportés ou pas.

Rubrique 6

Le preneur d'assurance / l'assuré est le souscripteur du contrat d'assurance.

Case 6

Si cette case est cochée, précisez dans la rubrique 14 « Mes observations » la signalisation existante ou absente.

Case 10

N'hésitez pas à cocher cette case, même s'il s'agit d'un simple écart/déport.

Case 17

Feu rouge, stop, balise de priorité, signalisation au sol... (à préciser en rubrique 14).

Rubrique 13

Faites soigneusement ce croquis et signalez notamment la direction des véhicules, la signalisation au sol, et l'ordre des chocs si plusieurs véhicules sont impliqués.

Rubrique 15

Ne jamais signer un constat en blanc. Ne signez pas le constat avant que l'autre conducteur ne l'ait lui-même entièrement complété.

Votre situation

1^{er} cas : seul votre véhicule est impliqué dans l'accident

Si la responsabilité d'un tiers (piéton, animal...) peut être mise en évidence, recherchez ses coordonnées et celles de sa compagnie d'assurance.

Remplissez soigneusement un constat (recto et verso), vous serez ainsi dispensé de toute autre déclaration à notre égard.

2^e cas : un autre véhicule est impliqué

Remplissez un constat amiable avec l'autre conducteur.

Si l'autre conducteur refuse de remplir le constat, relevez son numéro de plaque d'immatriculation, si possible, le numéro de contrat et le nom de son assureur précisés sur le certificat apposé sur le pare-brise et relevez l'identité des témoins de l'accident. Portez ces éléments sur un constat amiable.

N'oubliez pas de remplir le verso du constat amiable.

3^e cas : plusieurs autres véhicules sont impliqués

Établissez un constat avec chacun des conducteurs des véhicules concernés.

Indiquez dans la case « observations » du constat dressé avec le conducteur qui a heurté votre véhicule à l'arrière si vous avez été projeté sur le véhicule situé devant vous.

N'oubliez pas de remplir le verso du constat amiable.

7 précisions

- 1 La signature du constat amiable vous engage sur l'ensemble des indications qu'il comporte, y compris celles qui concernent l'autre conducteur.
- 2 Ne refusez jamais de remplir un constat, mais si vous n'êtes pas d'accord, refusez de signer et indiquez votre désaccord dans la rubrique « Mes observations ».
- 3 Ne laissez jamais une rubrique sans réponse.
- 4 Le constat est européen : même à l'étranger, remplissez-le en français.
- 5 N'ajoutez rien au recto après séparation des 2 exemplaires.
- 6 Signé par les deux conducteurs, le recto est incontestable.
- 7 Une photo peut être la bienvenue pour compléter le dossier (véhicules en situation avec plaques d'immatriculation et vue générale de l'accident).

Consultez votre interlocuteur AXA, il vous indiquera comment gérer au mieux vos intérêts.

